



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 15 janvier 2023

CP sous embargo jusqu'au 16 janvier 2024, 15h40

Préservation du patrimoine religieux : la Vienne s'engage

Dans le cadre des mesures, annoncées par le président de la République, en faveur de la préservation du patrimoine religieux, le préfet de la Vienne annonce une enveloppe prévisionnelle de plus de 1 400 000€, en 2024 pour le département de la Vienne.

La France compte un très grand nombre d'édifices religieux, mais ce précieux patrimoine est fragile. Son entretien et sa conservation incombent pour une très large part aux communes, souvent trop petites pour supporter seules la charge des travaux.

Face à cette situation, le 5 juin 2023 au Mont-Saint-Michel, le chef de l'État a annoncé une série de mesures en faveur du patrimoine religieux. L'objectif est de préserver, transmettre aux générations futures mais aussi maintenir les savoir-faire et métiers d'art.

À l'échelle départementale, des crédits de soutien à l'investissement local (notamment DETR et DSIL) seront alloués par les préfets en faveur de la rénovation de ce patrimoine religieux, en complément de dotations de la DRAC en évolution.

Le département compte 568 immeubles protégés au titre des monuments historiques.

En 2023, l'État a mobilisé pour la Vienne un total de 1 278 853 € en faveur du patrimoine religieux :

- crédits de la DRAC (pour les édifices protégés au titre des Monuments Historiques appartenant aux collectivités) : 811 547 €
- crédits DETR et DSIL : 467 306 €

En 2024, une enveloppe prévisionnelle au titre des crédits DRAC de plus de 1 400 000€ est d'ores et déjà réservée, ce qui représente une augmentation de ces crédits par rapport à 2023. En 2023, ces crédits avaient déjà augmenté de 112 %. Les crédits de droit commun (DETR et DSIL) s'y ajouteront.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projets subventionnés par la DRAC en 2023

- Antigny, église Notre-Dame ;
- Brux, église Saint-Martin ;
- Château-Larcher, église Notre-Dame ;
- Chenevelles, église Saint Rémi ;
- Chouppes, église Saint-Saturnin ;
- Coussay-les-Bois, église Notre-Dame ;
- La Puye, église Saint-Hilaire de Cenan ;
- Lençloître, église Notre-Dame ;
- Mazerolles, église Saint-Romain ;
- Montmorillon, église Notre-Dame ;
- Mouterre-Silly, église Notre-Dame de Chasseignes ;
- Nouaillé-Maupertuis, ancienne abbaye ;
- Nouaillé-Maupertuis, chapelle de Monvinard ;
- Poitiers, église Notre-Dame la Grande ;
- Poitiers, Saint-Jean de Montierneuf ;
- Saint-Jean-de-Sauves, église de Frontenay-sur-Dive.

Projets subventionnés par la DRAC en 2024 (programmation)

- Brux, église Saint-Martin ;
- Chenevelles, église Saint Rémi ;
- Château-Larcher, église Notre-Dame ;
- Châtellerault, église Saint-Jacques ;
- Chauvigny, église Saint-Pierre les églises ;
- Coussay en Mirebalais, église ;
- Coussay-les-Bois, église Notre-Dame ;
- Fontaine le comte, abbaye – infirmerie ;
- Genouillé, église Notre-Dame ;
- Lençloître, église Notre-Dame ;
- Lusignan, église Notre-Dame ;
- Montmorillon, église Notre-Dame ;
- Nouaillé-Maupertuis, ancienne abbaye ;
- Poitiers, église Notre-Dame la Grande ;
- Pouillé, église Saint-Martin ;
- Saint-Jean-de-Sauves ;
- Serigny, église Saint-Etienne.

Focus sur les 4 projets majeurs – subventions DRAC 2023 et 2024

- Montmorillon, église Notre-Dame ;
- Antigny, église Notre-Dame ;
- Poitiers, église Notre-Dame la Grande ;
- Lençloître, église Notre-Dame.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers